

Je plains les membres de la Commission du blé, car le cabinet n'est plus assez fort pour exiger qu'un traitement juste et équitable soit assuré à toutes les régions du pays. Le compte du ministre de l'Agriculture est réglé. On ne le respecte plus dans l'Ouest du Canada, car on ne peut plus le croire sur parole, et lorsque la parole d'un homme ne vaut plus rien, il en va de même pour lui. J'ai encore confiance dans le ministre des Approvisionnement et Services (M. Richardson) et le ministre chargé de la Commission du blé (M. Lang). Ils luttent. Mais ils ont besoin d'aide et, si le ministre de la Justice, comme chef éventuel de son parti, n'agit pas maintenant, l'Ouest se souviendra de son silence quand il commencera sa campagne. Qu'il n'aille pas s'imaginer que le fait d'avoir fréquenté l'université et le fait d'avoir dansé avec la princesse Margaret à Vancouver vont lui assurer beaucoup d'appui dans l'Ouest du pays. Il doit se lever et défendre le droit. Il devrait se lever et obliger le gouvernement actuel à obéir à la loi.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. La présidence est d'avis que le bruit a augmenté pendant l'intervention du député. Nous parlons de loi et d'ordre et du respect de la loi. Ne pourrait-on pas se montrer plus respectueux du Règlement de la Chambre et des règles de l'ordre et de la pertinence?

M. Horner: Je croyais avoir l'attention de la Chambre et je ne pense pas du tout que je transgressais le Règlement. Je ne me suis pas plaint de certaines interpellations.

M. Mahoney: Alléluia, alléluia, alléluia!

M. Horner: Le député de Calgary-Sud (M. Mahoney) sévit encore. A mon avis, c'est le débat le plus grave que la Chambre ait jamais connu. La Commission du blé a longtemps été un organisme indépendant au service des cultivateurs. Le ministre qui en est chargé a fait quelque chose que je n'ai jamais vu, même du temps de Jimmy Gardiner.

Sans doute avec l'assentiment du ministre, la Commission du blé a envoyé des avis aux cultivateurs leur disant combien ils recevraient grâce aux mesures gouvernementales, en fonction des emblavures figurant sur leurs livrets, si le Parlement adoptait le bill. On a délibérément utilisé à des fins politiques un organisme qui traditionnellement a été celui des cultivateurs. En réalité, il ne l'a jamais été. Les nominations ont toujours été des nominations politiques et aucun cultivateur n'y siégeait. Charlie Gibbins en est un, si vous voulez, mais à mes yeux il ne l'est plus. Il n'a travaillé que pour son avancement. Il a été très déçu de n'avoir jamais pu obtenir la présidence, et je pense qu'il la reluque toujours.

De toute façon, c'est un cas d'abus flagrant. On a abusé de la Commission du blé et je pense—et beaucoup de cultivateurs partagent mon avis—que la Commission n'aura jamais plus le prestige dont elle jouissait naguère dans l'Ouest du Canada. On a utilisé ses rouages, son service du courrier, sa compétence dans la question des emblavures à des fins politiques, y compris l'adoption d'une mesure législative. Ceci s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le parti libéral pour conserver le pouvoir par tous les moyens. C'est le pouvoir qui intéresse le parti libéral et ses membres ne reculeront devant rien pour s'emparer du pouvoir et pour le conserver.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais il est arrivé au bout de son temps de parole.

[M. Horner.]

M. Kenneth Robinson (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, je dois dire que ce n'est pas chose aisée que de faire suite au député de Crowfoot (M. Horner), mais je ferai de mon mieux, dans les circonstances. Je ne comptais vraiment pas participer à ce débat, et je me serais abstenu, n'eût été l'attitude adoptée par les organes d'information, à savoir, que le gouvernement ne s'intéresse pas vraiment au sort des agriculteurs. Je tiens à leur affirmer que ce n'est pas le cas. Nous nous soucions autant que quiconque à la Chambre du sort des agriculteurs.

D'après ce que je comprends, le projet de stabilisation agricole tend essentiellement à stabiliser le mouvement, dans les Prairies, des recettes monétaires provenant des six céréales principales, en établissant une caisse, entretenue par les subventions du gouvernement fédéral et par les cotisations des cultivateurs de blé, sur laquelle on fera des versements aux cultivateurs les années où les recettes monétaires seront inférieures à la moyenne des recettes monétaires des cinq années précédentes.

La loi sur les réserves provisoires de blé, que le gouvernement a l'intention d'abolir, ne s'applique qu'au blé. Pour quelle raison a-t-on présenté le bill C-244? Les céréaliers des Prairies ont au cours des années touché des recettes en espèces provenant des céréales qui différaient considérablement et sensiblement. Les recettes découlant des six principales céréales ont passé de 377 millions en 1945-1946 à 1,353 millions en 1966-1967. Les graves difficultés de trésorerie sont le fruit d'un inventaire élevé de placement et de faibles recettes en espèces. Elles touchent non seulement les producteurs, mais de nombreux autres secteurs importants de l'économie canadienne. Des éléments fondamentaux du marché indépendants de la volonté du Canada ont été la principale cause d'instabilité dans le passé. En outre, nos producteurs doivent soutenir la concurrence de producteurs étrangers fortement subventionnés.

A moins que des mesures ne soient prises pour contre-carrer ces éléments, notre industrie céréalière ne sera pas en mesure de faire concurrence sur les marchés mondiaux. Ainsi, notre industrie céréalière qui vaut des millions de dollars et notamment les producteurs continueront à être assujettis aux graves répercussions que les fluctuations du marché peuvent avoir sur les approvisionnements et le revenu. Quelles raisons plus claires peut-on invoquer pour prouver qu'il y a lieu d'adopter ce bill?

On a beaucoup parlé de légalité. A mon avis, l'intention et la fin sont ce qui compte. Le but et l'intention restent inchangés. Croyez-m'en, l'argent sera versé aux cultivateurs dès que l'opposition aura mis fin à son obstruction systématique et laissera le bill suivre son cours. Nous du gouvernement voulons aider les cultivateurs et je demande aux députés de l'opposition: pourquoi pas vous? Il ne s'agit pas d'action légale ou illégale de la part du gouvernement, mais d'assurer aux cultivateurs l'aide nécessaire.

M. Alexander: A bon entendeur, salut.

• (9.20 p.m.)

M. Robinson: J'ai été longtemps témoin de l'obstruction systématique de l'opposition et constaté le retard qu'elle a causé. J'ai pu voir l'indifférence que nos vis-à-vis manifestent apparemment envers les agriculteurs qu'ils représentent. C'est un point qu'il est très important, à mon avis, de souligner. Les députés qui s'opposent au projet de loi sont les mêmes qui représentent les agriculteurs. J'ai fait